



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

Délibération n° DL-240711-085

Objet :

**Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire 81
(SMEMN) Rapport annuel d'activités 2023**

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 081-218102713-20240711-DL240711085-DE

Date de la convocation :
5 juillet 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 10

Pris Acte

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjointes – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Jean-Philippe FÉLIGETTI, Mmes Laurence SÉNÉGAS, Muriel PHILIPPE et Bekhta BOUZID, MM. Julien LASSALLE et Maxime LACOSTE.

Excusés : MM. Maxime COUPEY (procuration à M. Laurent SAADI), Christian JOUVE (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Marie-Claude DRABEK (procuration à Mme Bekhta BOUZID), MM. Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Alain OURLIAC), Nicolas BÉLY (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Benoît ALBAGNAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Mmes Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Nadia OULD AMER (procuration à M. Raphaël BERNARDIN), Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE) et Valérie BEAUD (procuration à Mme Laurence SÉNÉGAS).

Absents : MM. Cédric PALLUEL, Stéphane FILLION et Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Bekhta BOUZID.

A la demande de M. le Maire, M. Bernard VIALA, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire (SMEMN), accompagné de M. Philippe BIROLINI, Directeur, présentent à l'assemblée le rapport annuel d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activités pour la qualité et le prix du Service public de l'eau doit être présenté au Conseil Municipal afin d'informer les élus et les usagers.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5 ;
- Vu le rapport annuel d'activités 2023 qui lui a été remis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 12 juin 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant l'obligation réglementaire de présentation annuelle à l'assemblée ;

DÉCIDE,

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2023 du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire.
- De charger M. le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De charger M. le Maire d'informer la population par voie d'affichage que ledit rapport annuel est tenu à disposition du public à l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

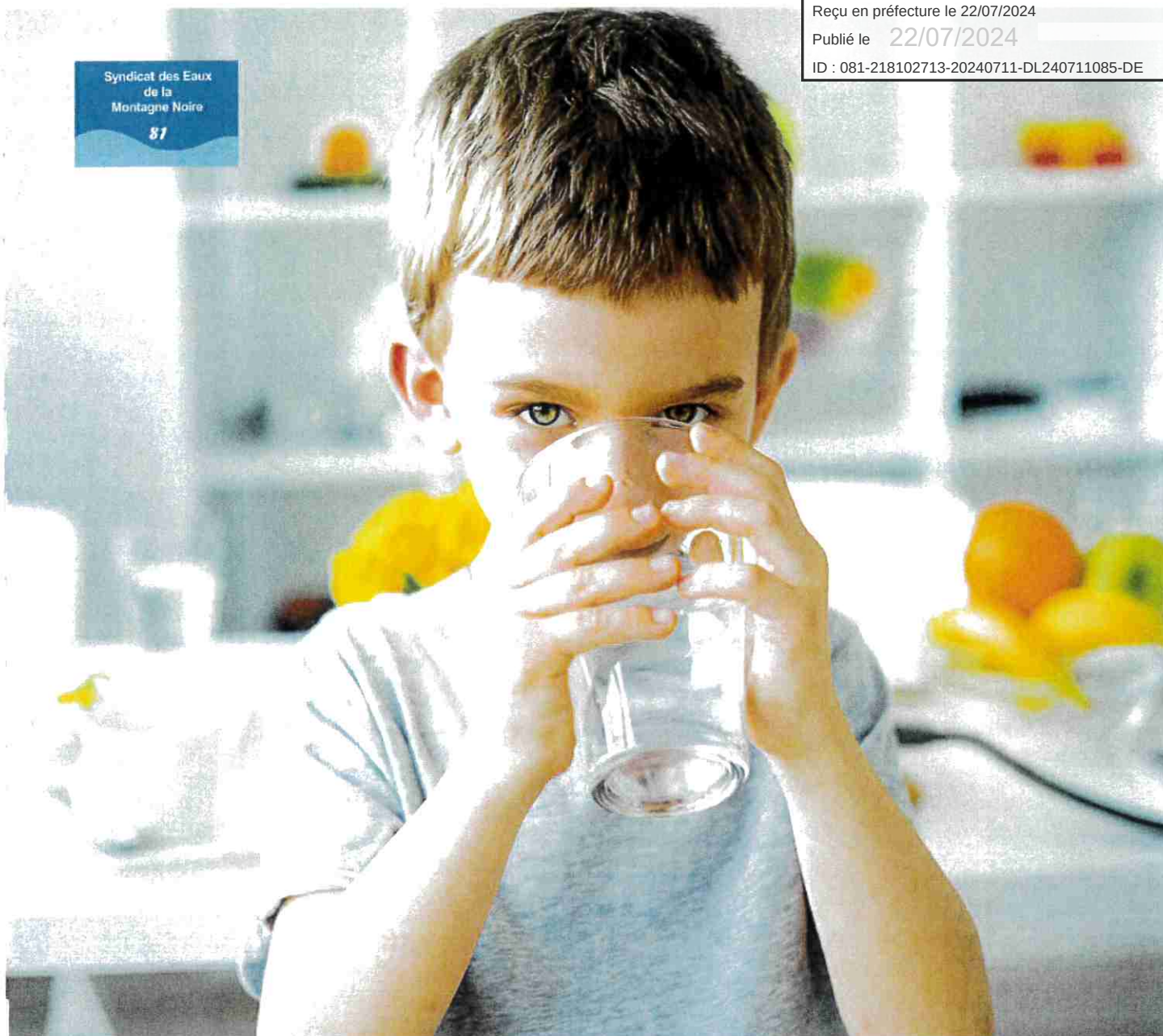


La Secrétaire de séance,
Bekhta BOUZID



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-240711-085 du 11/07/2024
St-Sulpice-la-Pointe, le 11/07/2024
Le Maire,



Raphaël Bernardin
Raphaël BERNARDIN

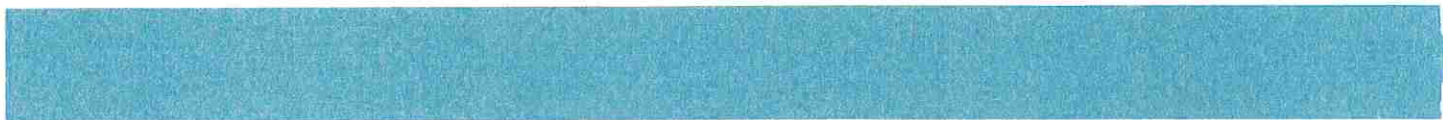
2023

Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire 81

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE

SOMMAIRE

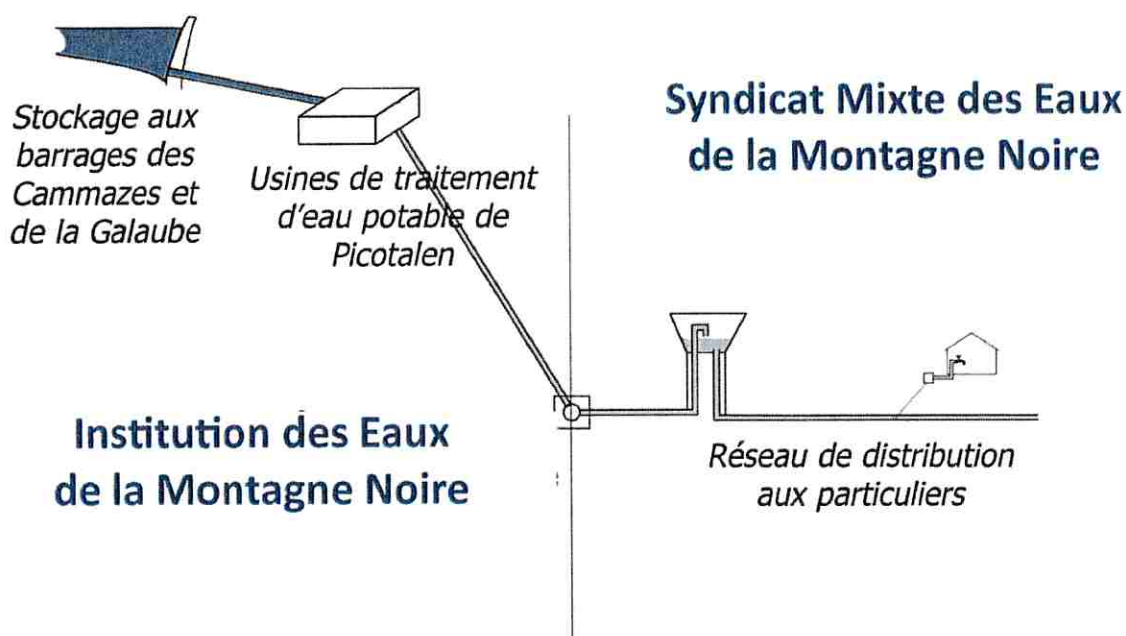
PRÉSENTATION	p.5
COMMUNES DESSERVIES	p.7
DONNÉES GÉNÉRALES	p.8
TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023	p.12
QUALITÉ DE L'EAU	p.16
FACTURATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	p.17
ÉLÉMENTS FINANCIERS	p.21



PRÉSENTATION

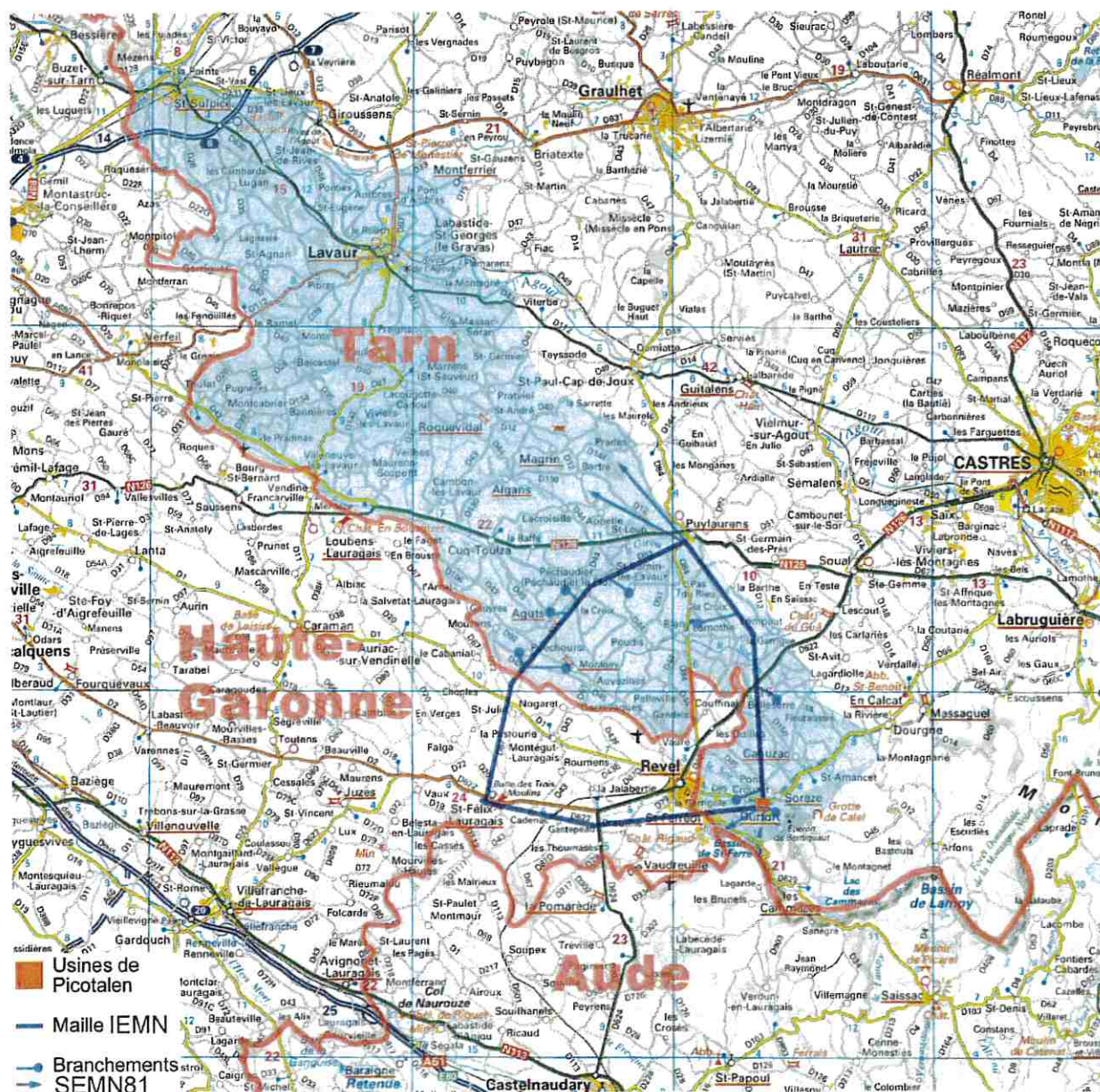
Le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire 81 (SEMN81) est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1957 sous forme d'un SIVU pour assurer la distribution publique d'eau potable dans le sud du département du Tarn. A ce jour, ce territoire couvre 49 communes (certaines étant desservies partiellement) réparties sur 5 cantons. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SEMN81 est devenu un syndicat mixte pour accueillir dans son assemblée des représentants de communes et de Communautés de communes. Le SEMN81 est administré par un Comité de 98 membres à raison de deux délégués par commune adhérente et de 40 délégués pour la Communauté de communes Tarn Agout.

L'eau potable fournie par le SEMN 81 est achetée à l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). Cet organisme prélève une eau brute de surface dans la réserve constituée par le barrage des Cammazes, avec le soutien de la retenue de la Galaube. L'eau est ensuite traitée aux usines de Picotalen situées sur la commune de Sorèze. L'Institution distribue l'eau potable à différents syndicats au moyen de son propre réseau qui forme une boucle entre les usines de Picotalen, Puylaurens et St Félix, à partir duquel 12 branchements alimentent le SEMN 81 (voir carte page suivante). La configuration topographique du territoire desservi par le SEMN 81, avec un relief décroissant depuis Picotalen jusqu'à Saint Sulpice, a permis la mise en place d'un réseau d'adduction exclusivement gravitaire.



Le territoire est divisé en deux centres comprenant chacun bureaux et dépôt de matériel : Cuq-Toulza et Lavar. Fin 2023, l'effectif était constitué de 19 personnes (6 postes administratifs et 13 postes techniques), réparties dans les deux centres. Le siège social du SEMN 81 est situé à Cuq-Toulza. Les opérations de comptabilité : prise en charge de recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurées par la Trésorerie de Puylaurens et la Trésorerie de Castres.

AIRE GÉOGRAPHIQUE DESSERVIE PAR LE SEMN81



COMMUNES DESSERVIES PAR LE SEMN81

SECTEUR CUQ TOULZA

Agence assurant la gestion des abonnés : 3, avenue Jean Jaurès 81470 Cuq Toulza – tél : 05 63 82 54 82

AGUTS	MONTCABRIER
ALGANS	MONTGEY
APPELLE	MOUZENS
BANNIERES	PALLEVILLE
BELLESERRE	PECHAUDIER
BERTRE	POUDIS
BLAN	PRADES
CAHUZAC	PRATVIEL
CAMBON LES LAVAU	PUECHOURS
CUQ TOULZA	PUYLAURENS
DOURGNE	ROQUEVIDAL
DURFORT	ST AMANCET
GARREVAQUES	ST SERNIN
LACOUHOTTE CADOU	SOREZE
LACROISILLE	TEYSSODE
LEMPAUT	VEILHES
MAGRIN	VILLENEUVE LES LAVAU
MAURENS SCOPONT	VIVIERS LES LAVAU

SECTEUR LAVAU ET SECTEUR ST SULPICE

Agence assurant la gestion des abonnés : 1223, avenue Pierre Fabre 81500 Lavar

AMBRES	GARRIGUES
BELCASTEL	LUGAN
LABASTIDE ST GEORGES	ST AGNAN
LAVAU	ST JEAN DE RIVES
MARZENS	ST LIEUX LES LAVAU
MASSAC SERAN	ST SULPICE
TEULAT	

DONNÉES GÉNÉRALES

POPULATION DESSERVIE (RECENSEMENT 2017) : 39 557 habitants

NOMBRE D'ABONNÉS

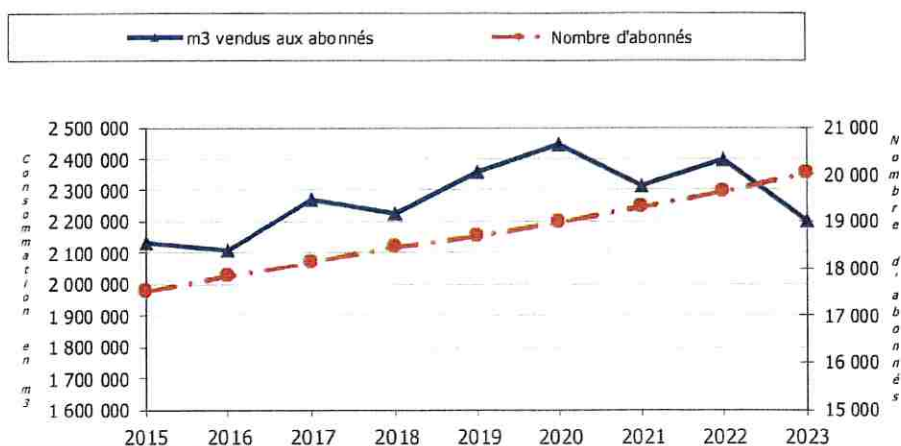
	2022	2023	Variation / N-1
Abonnés domestiques et assimilés	19 618	20 011	393 (+2%)
Abonnés non domestiques	2	1	
TOTAL	19 620	20 012	392 (+2%)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par le Syndicat des Eaux 81 et reversées à l'Agence de l'Eau.

VOLUMES VENDUS ET ACHETÉS

Volumes	2022	2023	Variation / N-1
Volume importé (achat IEMN période 06-N-1/06-N)	2 765 821 m ³	2 732 183 m ³	-33 638 m ³ (-1,2%)
Volume vendu à d'autres SIAEP	34 346 m ³	29 040 m ³	-5 306 m ³ (-15,4%)
Volume vendu aux abonnés tout types	2 397 157 m ³	2 197 515 m ³	-199 642 m ³ (-8,3%)
Abonnés domestiques	2 339 936 m ³	2 184 755 m ³	-155 181 m ³ (-6,6%)
Abonnés non domestiques	57 221 m ³	12 760 m ³	-44 461 m ³ (-77,7%)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS ET DU M³ VENDU



ÉTENDUE DU RÉSEAU (CONSTRUIT À PARTIR DE 1959) : 1 272 km de canalisation tous diamètres confondus

DENSITÉ LINÉAIRE DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR KM DE RÉSEAU : 15,7

NOMBRE DE RÉSERVOIRS EN SERVICE : 60 réservoirs de 50 à 1 000 m³

BRANCHEMENTS EN SERVICE (FIN 2023) : 19 905

CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE PAR ABONNÉ DOMESTIQUE : 109 m³

ÉQUIVALENTS HABITANTS (POUR 50 M³), Y COMPRIS VENTE EN GROS : 45 106

PRIX MOYEN DU MÈTRE CUBE ACHETÉ EN 2023 : 0,514 € HT

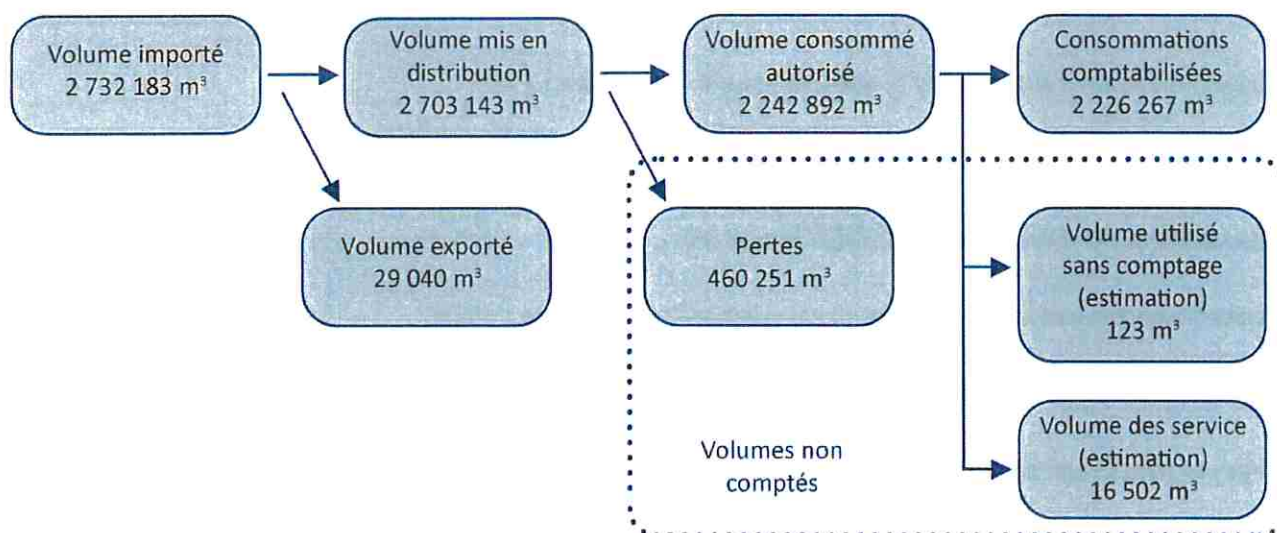
DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS :

Le règlement du service fixe un délai maximal de 8 jours (branchement existant) mais en pratique il est généralement inférieur à 3 jours ouvrés.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Code	Nom	2023
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	-
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	14
VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	44
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	-
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	-
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
TOTAL		99

DÉTAIL DES VOLUMES IMPORTÉS ET MIS EN DISTRIBUTION



Le volume de service, qui correspond aux quantités d'eau utilisées pour les vidanges, purges, lavages de réservoir, incendie... ainsi que le volume utilisé sans comptage résultent d'estimations

RENDEMENT DU RÉSEAU (%)

(Volume consommé autorisé + Volume exporté) / Volume importé. Il n'y a pas de volume produit.

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement de l'année	91,6 %	93%	84,1%	89,1%	83,1%
Moyenne pondérée d'ordre 3 ($N_{-1} + N + N_{+1}$)/3	91,9 %	89,6%	88,8%	85,5%	-

Il est important de noter que la date du relevé de la consommation achetée à l'IEMN est récurrente, alors que la relève des compteurs des abonnés s'étale sur 4 mois. Il en résulte que le volume comptabilisé chez les abonnés peut être surestimé ou sous-estimé d'une année sur l'autre ce qui influe sur la valeur du rendement. Il sera donc préféré la moyenne pondérée d'ordre 3 ($[N_{-1} + N + N_{+1}]/3$) qui lisse les effets du décalage de relève.

INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN RÉSEAU (M³/KM/J)

Volume de pertes / (linéaire de réseau x 365)

2019	2020	2021	2022	2023
0,49	0,42	0,99	0,65	0,99

INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (M³/KM/J)

(Volume consommé autorisé + volume exporté) / (linéaire de réseau x 365)

2019	2020	2021	2022	2023
5,27	5,50	5,25	5,34	4,89

INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (M³/KM/J)

Volume non compté / (linéaire de réseau x 365)

2019	2020	2021	2022	2023
0,53	0,45	1,03	0,68	1,03

L'examen de l'indice ILVNC peut être apprécié suivant un nouveau référentiel de niveau de pertes défini par l'INRAE en fonction de la densité d'abonnés par km (D) :

Pour $D \leq 60$

	2019	2020	2021	2022	2023
Densité D	15,0	15,2	15,5	15,5	15,7
$0,07 \times D$	1,05	1,06	1,07	1,08	1,10
ILVNC	0,53	0,45	1,03	0,68	1,03
Niveau Pertes	faible	faible	faible	faible	faible

Niveau de pertes faible : $ILVNC \leq 0,07 \times D$

Niveau de pertes modéré : $0,07 \times D < ILVNC \leq 0,12 \times D$

Niveau de pertes élevé : $0,12 \times D < ILVNC \leq 0,20 \times D$

Niveau de perte très élevé : $0,20 \times D < ILVNC$

TAUX DE RÉCLAMATIONS : 0,9 (nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés / 1 000)

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

OPÉRATION DE RENFORCEMENT, RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU

► En 2023, le SMMN 81 a procédé à la pose d'un linéaire total de 28,5 km de conduite du Ø40 au Ø 400 mm ainsi qu'à la reprise de 7 branchements plomb et à la rénovation de 3 châteaux d'eau.

AGUTS

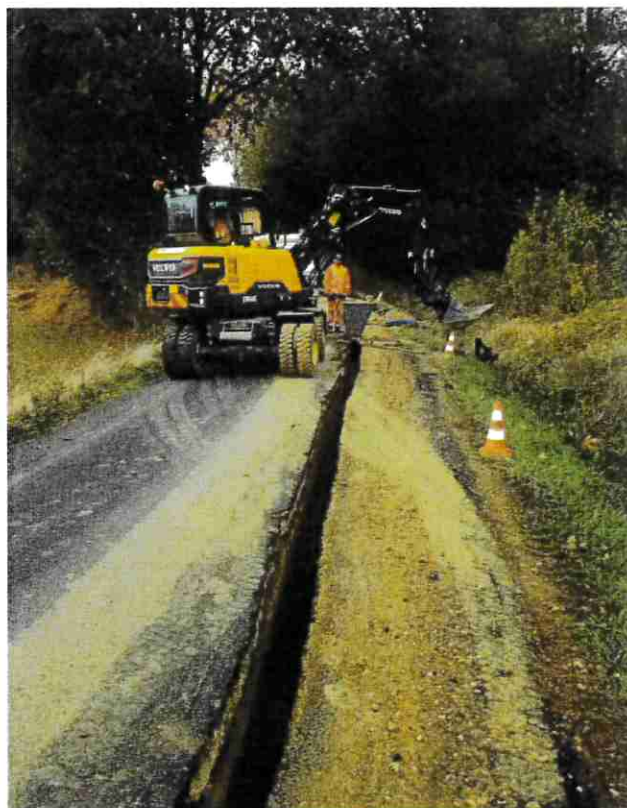
► Reprise du réseau Route des Tournesols : 1 420 ml en Pehd Ø40 et Ø50 mm

ALGANS

► Reprise antenne Malpas En Guillot-RD 130 : 1 500 ml du Pehd Ø40 et Ø50 mm au PVC 63 mm

BELCASTEL

► Antenne Pedelon : 700 ml en Pehd Ø50 mm
antennes L'Aiguille RD 35 : 1245 ml en Pehd Ø50 mm



Belcastel : antenne Pedelon

BERTRE

► Reprise antenne Labexenq : 400 ml en Pehd Ø40 mm

CAMBON LES LAVAU

► Antennes En Jau et l'Embernou : 900 ml en Pehd Ø40 et Ø50 mm
► Reprise adduction Croix Rouge -Foufourel : 3120 ml du PVC Ø125 mm
► Antenne Lavince : 100 ml en Pehd Ø50 mm



Cambon : reprise de l'adduction Croix-Rouge

CUQ TOULZA

► Antenne Le Tutel : 560 ml en Pehd Ø40 mm
► Rénovation réservoir la Peyrade : cuve de 200 m³ semi enterrée

GARREVAQUES

► Antenne chemin de l'Eglise : 655 ml en PVC63 et Ø75 mm

LAVAU

► Avenue Pierre Fabre : 345 ml du PVC Ø75 au PVC Ø110 mm
► Reprise de 7 branchements plomb route de Belcastel
► Chemin de la Maurenque : 430 ml en PVC Ø75 mm
► Extension Impasse des Bernadelles : 250 ml du PVC Ø63 au PVC Ø110 mm

MAURENS SCOPONT

- Extension En Cabrol : 330 ml en PVC Ø110 mm

MONTCABRIER

- Réseau route de Montjard : 600 ml du Pehd Ø50 au PVC Ø110 mm

PÉCHAUDIER

- Antenne En Gras : 180 ml en Pehd Ø40 mm

PUYLAURENS

- Antenne Orsière : 130 ml en Pehd Ø40 mm

SAINTGAUZENS

- Extension En Grimaud : 240 ml en Pehd Ø40 mm



SAINT LIEUX LES LAVOUR

- Rue du Port : 165 ml en PVC Ø110 mm
- Reprise antenne route de St Jean : 315 ml en Pehd Ø50 mm
- Antenne En Brauze : 250 ml en Pehd Ø50 mm

SAINT SULPICE

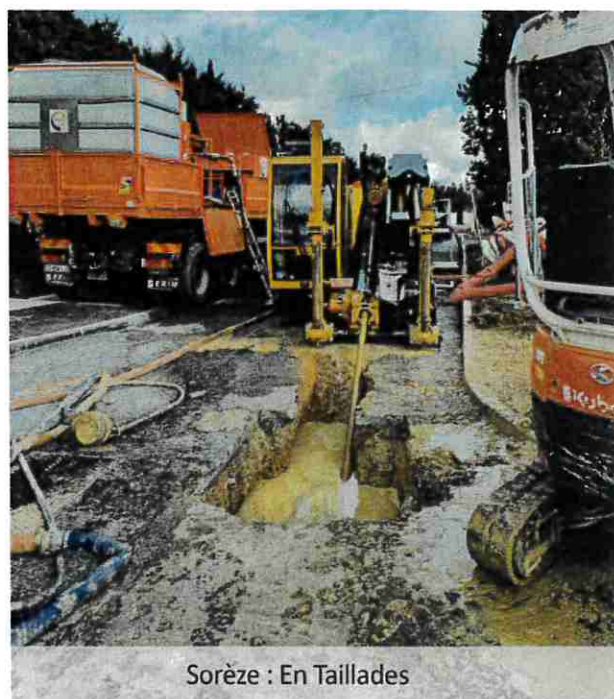
- Route de Lavour et chemin du Camping : 2 400 ml du Pehd Ø40 mm au PVC Ø160 et fonte Ø150 mm
- Renforcement chemin de la Monge : 220 ml en PVC

Ø160 mm

- Reprise antenne chemin de Marquefave : 180 ml du Pehd Ø40 au PVC Ø75 mm

SOREZE

- Reprise antenne Lagarigolle-Lapouticario : 560 ml du Pehd Ø40 au Pehd Ø50 mm
- Carrefour en Taillade RD85 : 210 ml du PVC Ø75 au PVC Ø110 mm
- Chemin de la Landelle : 245 ml en PVC Ø110 mm
- Chemin de Bouriatte et Pré de Manahout : 720 ml du Pehd Ø40 au PVC Ø110 mm



VEILHES

- Antenne En Trapel : 455 ml en Pehd Ø40 mm
- Reprise réseau centre bourg : 1290 ml du Pehd Ø40 au PVC Ø110 mm



Veilhes : centre-bourg



Adducteur acier : chambre des vannes

VIVIERS LES LAVAU

- Réseau en Hebrard : 315 ml en PVC Ø110 mm
- Antenne En Calot-Sparbes : 950 ml en Pehd Ø50 mm

ADDUCTEUR LAVAU/SAINT SULPICE

- Tronçon Lagougotte Cadoul-Lavaur en rivière : 5 495 ml en acier Ø400 mm



Adducteur acier

TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux annuel	1,58%	1,02%	1,32%	1,13%	1,76%
Taux moyen sur 5 ans	1,13%	1,14%	1,22%	1,24%	1,36%

La valeur correspond au quotient de la longueur de canalisation renouvelée dans l'année par la longueur du réseau.

BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2023
Branchements plomb changés dans l'année	7
Branchements plomb restants (fin d'année)	96
% de branchements plomb restant / nombre total de branchement en service	0,4%

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR LE SEMN81

► Nouveaux branchements

	2021	2022	2022
Cuq-Toulza	71	82	57
Lavaur et Saint-Sulpice	226	335	117
Total	297	417	228

► **Interventions** : 589 interventions diverses sur le réseau pour réparation de fuites, casses par des tiers, dévoiement de conduite, modification branchements, entretiens et pose d'appareillage (PI, réducteur de pression...).

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES : 6,5

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

	2021	2022	2023
Nombre de défaillances accidentelles sur réseau	100	131	130
Indice linéaire de réparation / km	0,080	0,103	0,102

INSTRUCTION DE DOSSIERS

Urbanisme : Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificat d'Urbanisme (CU), Déclaration Préalable (DP). Travaux extérieurs : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

	Cuq-Toulza	Lavaur	Saint-Sulpice	Total	Variation / N-1
PC, PA, CU, DP	59	67	185	185	-77 (-29,4 %)
DICT	792	379	399	1 570	-433 (21,6%)

DEVIS POUR BRANCHEMENT ET MODIFICATION D'INSTALLATION : 316 (-35,9 % / 2022)

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle officiel par la Délégation Territoriale du Tarn de l'Autorité Régionale de Santé. Le contenu des analyses porte sur des paramètres physico-chimiques (aspect qualitatif de l'eau, pH, conductivité, turbidité) et des paramètres bactériologiques (bactéries à 22 et 37°, coliformes totaux et thermotolérants, entérocoques/streptocoques fécaux). Les résultats sont envoyés directement aux mairies.

Ce contrôle est en outre renforcé par une démarche d'auto-contrôle mis en œuvre en partenariat avec le Laboratoire de l'IEMN.

Cette surveillance rigoureuse permet un suivi régulier sur l'ensemble du réseau de distribution, et une intervention rapide des services du Syndicat en cas de dépassement des normes afin de mettre en place des mesures correctives et remédier au plus vite aux problèmes survenus.

Les eaux distribuées doivent respecter les limites de qualité définies par les normes. Elles doivent, par ailleurs, satisfaire les références de qualité qui sont des valeurs indicatives d'évaluation ou de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

BILAN ANALYSES ARS

Nombre total d'analyses : 76 prélèvements sur l'ensemble du réseau SEMN81

Conformité aux normes de potabilité

- ▶ Dépassement des limites de qualité : 0%
- ▶ Dépassement des références de qualité : 11,8%

BILAN ANALYSES AUTO-CONTRÔLE

Nombre de prélèvements : 253 prélèvements sur l'ensemble du réseau SEMN81

Conformité aux normes de potabilité

- ▶ Dépassement des limites de qualité : 0%
- ▶ Dépassement des références de qualité : 7,9%

Les non-conformités enregistrées, liées à des dépassements ponctuels des normes de potabilité sur certaines communes, ont donné lieu à des traitements correctifs suivis de nouveaux contrôles qualité.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Indice d'avancement de la procédure de protection : 100 %
(achat d'eau traitée auprès de l'IEMN)

légende : 0 % aucune action

20 % études en cours

40 % avis de l'hydrogéologue

50 % dossier déposé en préfecture

60 % arrêté préfectoral

80 % arrêté préfectoral mis en œuvre (terrains acquis, travaux terminés)

100 % mise en place du suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

FACTURATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Les tarifs concernant la vente d'eau (m³ et abonnement) sont votés en assemblée générale par le Comité Syndical, et par le Bureau Exécutif pour ce qui concerne les travaux de branchements et prestations diverses. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
04/04/2022	Tarification vente d'eau pour 2023
30/03/2012	Frais d'accès au service + frais de rejet prélèvement bancaire
23/02/2023	Tarification travaux

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Objet	Au 1 ^{er} janvier 2023
Mise en service d'un nouveau branchement (hors frais des travaux d'installation et frais d'accès)	162,60 € TTC (135 € HT)
Frais d'accès au service pour tout nouveau contrat d'abonnement	27,50 € TTC (25 € HT)

LES COMPOSANTES DU PRIX DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les éléments relatifs au prix de la distribution d'eau potable sont les suivants (voir les montants sur les différentes modalités de tarification développées ci après) :

PART SEMN81

- Prime fixe (abonnement)
- Consommation

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au SEMN 81 pour le service qu'il fournit aux usagers. Cette part comprend une part fixe facturable par abonné dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges calculées ainsi qu'une part variable qui est fonction des volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé prix de base. Ce prix correspond aux coûts d'achat, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'aux lieux de consommation

PART AUTRES ORGANISMES

- Redevance pour pollution domestique de l'eau (redevance Agence de l'Eau)
- TVA (5,5% sur l'ensemble des éléments ci-dessus)

L'Agence de l'Eau perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution. Cette redevance est assise sur les volumes d'eau potable consommés et s'applique à l'ensemble des abonnés depuis la loi sur l'eau de 2006. Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner la préservation

et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent. Le SEMN est rattaché à l'Agence de bassin Adour-Garonne.

Redevance pollution 2022	Redevance pollution 2023	Variation en € et en %
0,330 / m ³	0,330 / m ³	-

MODALITES DE FACTURATION

La tarification appliquée est du type binôme : elle comprend une prime fixe (abonnement) et une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Les Services Publics bénéficient des mêmes conditions tarifaires que les autres abonnés.

La prime fixe est payable semestriellement, elle est proportionnelle au nombre de logements desservis par compteur ainsi qu'au calibre du compteur. La part variable est fondée sur la consommation enregistrée. Dans le cas où le relevé du compteur n'a pu être effectué, la facturation est établie sur la base d'une consommation estimée.

Au 1^{er} janvier 2024, les tarifs mis en place sont les suivants :

REDEVANCE ANNUELLE

ABONNEMENT ORDINAIRE

Elle est fonction du calibre du compteur :

Calibre	15	20	25	30/32	40	50	60/65	80	100
Tarif	70,50€	93 €	109 €	132 €	164 €	215 €	260 €	315 €	420 €

ABONNEMENT COMPTEUR COLLECTIF : 65,50 € HT/logement (indépendamment du calibre compteur)

CONSOMMATION : 1,47 € / m³

La tarification 2024 a évolué (hors inflation de 4,9 % en 2023) de +6 % sur la redevance abonnement pour le tarif de base correspondant au compteur calibre 15 mm, et de 5% sur le prix du m³ (part consommation).

COMPARAISON DE FACTURES

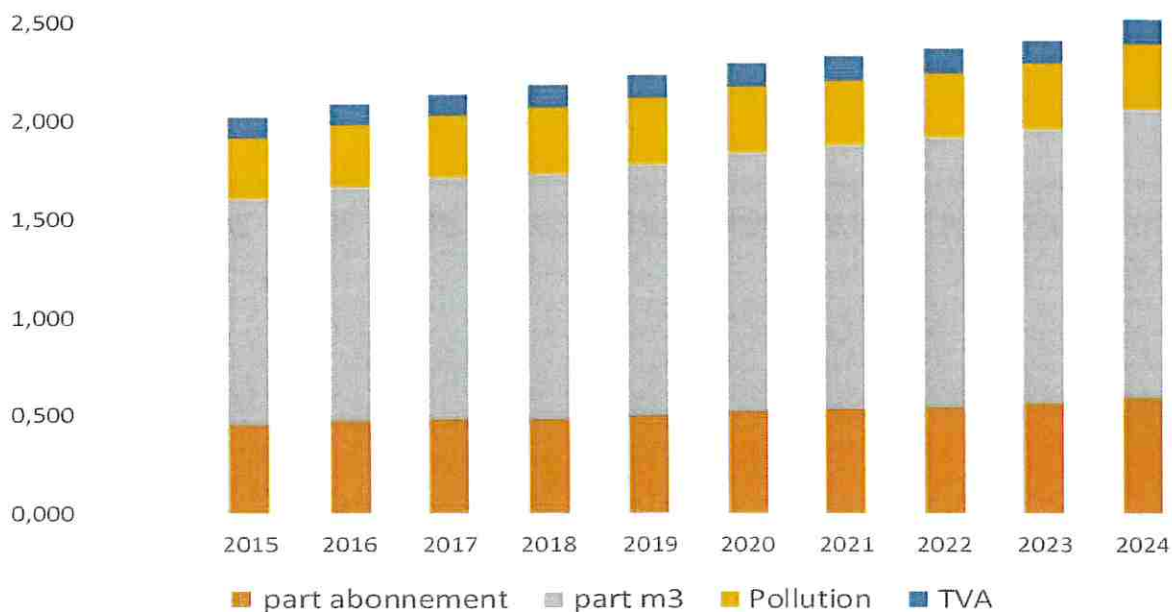
L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique du SEMN 81 pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux applicables aux 1^{er} janvier de l'année considérée.

	2023	2024	Variation	
			en €	En %
SERVICE D'EAU (SEMN)				
Prime Fixe	66,50 €	70,50 €	4 €	6,02 %
Consommation	168,00 €	176,40 €	8,40 €	5 %
REDEVANCES AUTRES ORGANISMES				
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	-	-
TOTAL HT	274,10 €	286,50 €	12,40 €	4,52 %
T.V.A. : 5,5 %	15,08 €	15,76 €	0,68 €	4,52 %
TOTAL FACTURE TTC	289,18€	302,26 €	13,08 €	4,52 %
Prix du m³ TTC	2,410 €	2,519 €	0,109 €	4,52 %

La hausse d'une facture annuelle de 120 m³ (abonnement compris) entre 2023 et 2024 est de + 4,52% en euros courant (hors inflation).

Nota : Ces montants ne prennent pas en compte le coût du service assainissement en vigueur dans les communes concernées, car celui-ci est indépendant du SEMN81.

COMPOSANTES DU PRIX TTC DU M³ POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

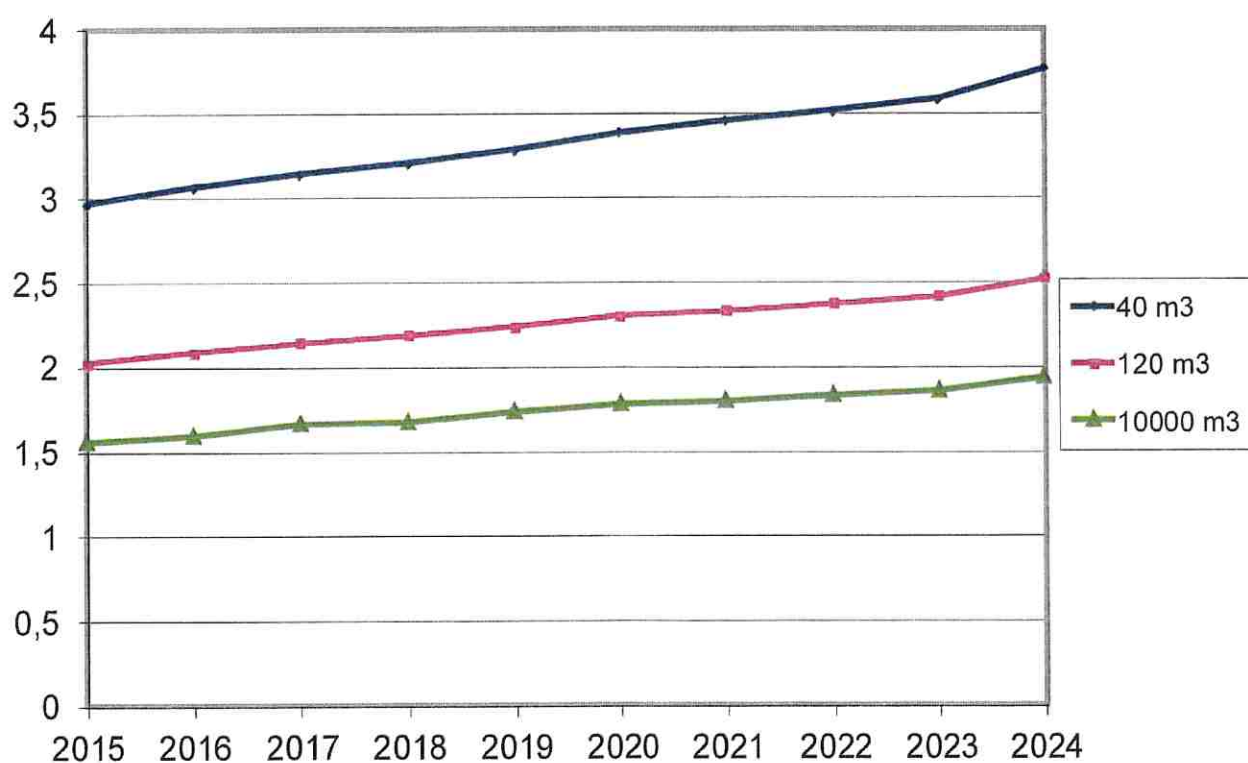


A titre de comparaison sur 2024, pour une consommation annuelle de 40 m³ le coût du m³ passe à 3,758 € (compteur calibre 15 mm) et à 1,932 € TTC pour une consommation de 10 000 m³/an (compteur de calibre 80 mm).

Consommation annuelle	40 m ³	120 m ³	10 000 m ³
Prix TTC du m ³	3,758 €	2,519 €	1,932€
Année 2023	+5,01%	+4,52%	+4,08%

Ces différences s'expliquent par la redevance abonnement dont le poids dans la facture annuelle est d'autant plus important que la consommation est faible, sachant que cette redevance correspond au coût d'accès au service qui est indépendant de la consommation.

GRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DU PRIX TTC DU M³ POUR DIFFÉRENTES CONSOMMATIONS ANNUELLES

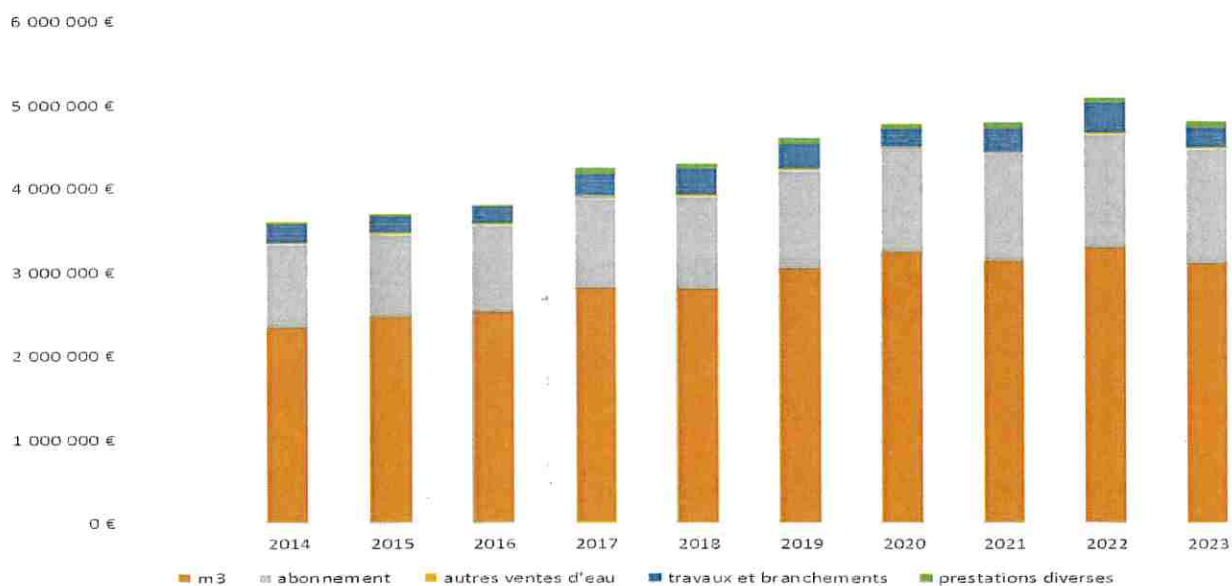


ÉLÉMENTS FINANCIERS

RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	2021	2022	2023
Recettes vente d'eau aux abonnés (consommation)	3 129 036 €	3 300 659 €	3 088 036 €
Recettes redevance abonnement	1 291 257 €	1 340 686 €	1 392 576 €
Recettes vente d'eau à d'autres SIAEP	16 178 €	16 297 €	13 820 €
Recettes pour branchements et travaux divers	272 305 €	356 740 €	233 176 €
Prestations diverses	82 433 €	71 883 €	68 587 €

HISTOGRAMME DES RECETTES



TAUX D'IMPAYÉS

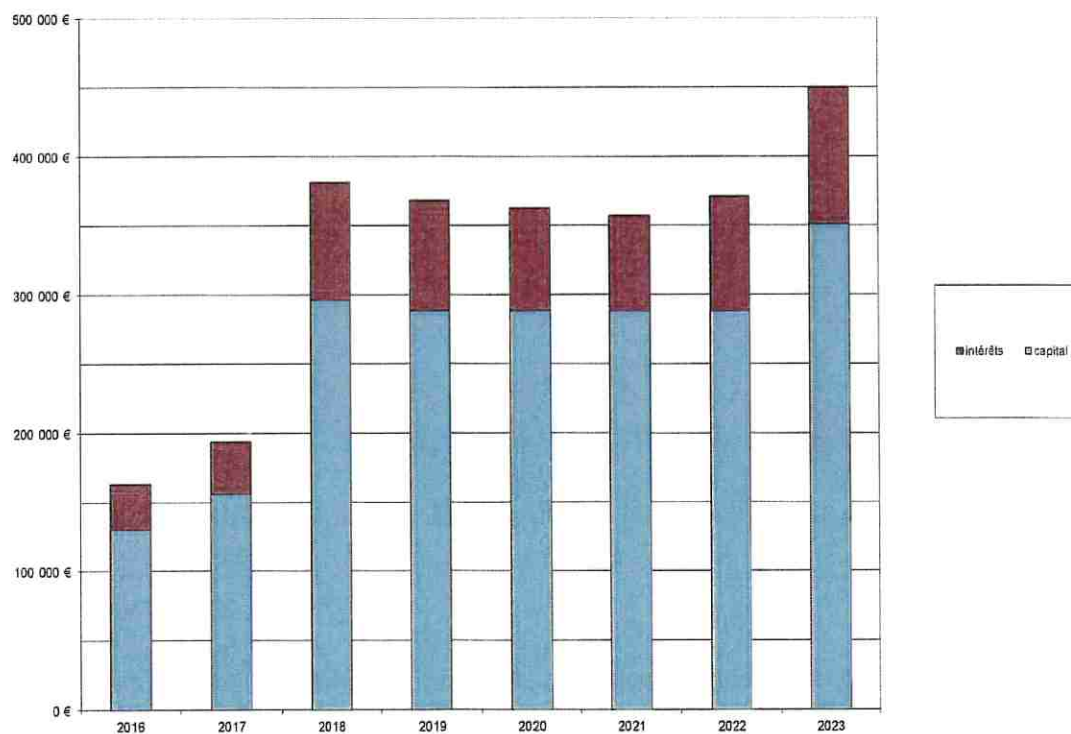
Au 31 décembre 2023, le taux des factures d'eau impayées de l'année 2022 était de 1,72 % (98 792 €) sur un montant total de 5 753 529 € TTC (y compris redevance Agence de l'Eau + TVA).

Taux d'impayés	2018	2019	2020	2021	2022
Au 31/12 N+1	2,15%	1,63%	1,67%	1,76%	1,72%

ÉTAT DE LA DETTE

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12 de l'année	4 661 754 €	4 373 811 €	4 085 867 €	3 797 924 €	5 947 481 €
annuités payées au cours de l'année	367 615 €	362 404 €	357 192 €	371 291 €	450 071 €
Intérêts payés au cours de l'année	79 672 €	74 460 €	69 249 €	83 348 €	99 627 €
Capital remboursé au cours de l'année	287 943 €	287 943 €	287 943 €	287 943 €	350 443 €
Durée d'extinction de la dette (en année)	2,7 ans	2,2 ans	2,4 ans	2,0 ans	4 ans

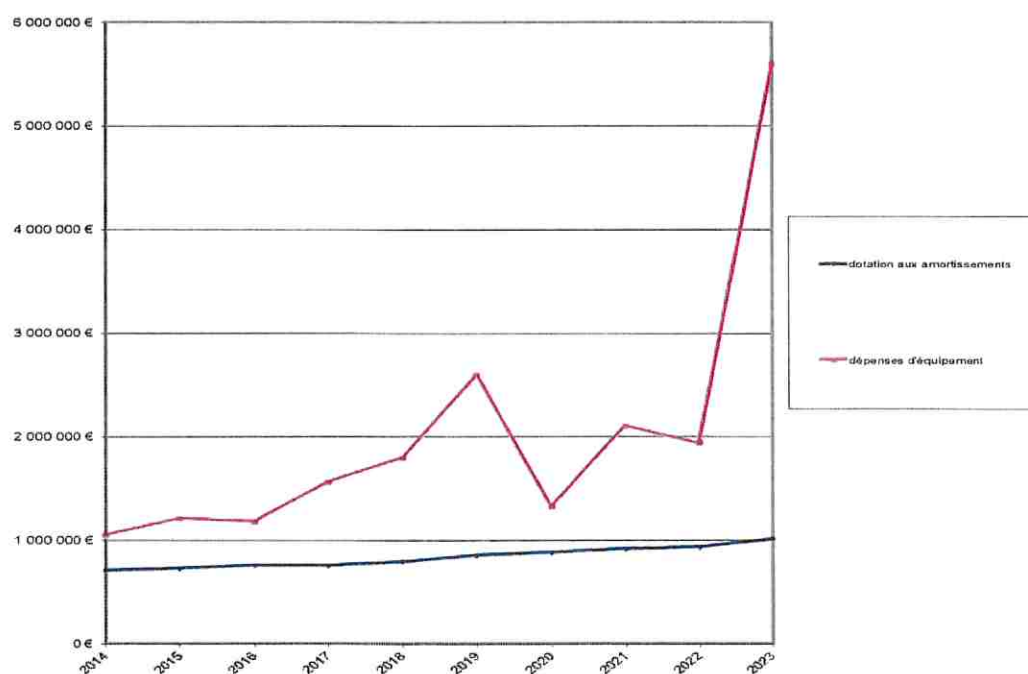
ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE



AMORTISSEMENTS ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2023

Dotation aux amortissements	1 003 583 €
Dépenses d'équipement (travaux, matériel, véhicules)	5 85 109 €
Épargne nette moyenne par m³ vendu sur 3 ans	0,60€

ÉVOLUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT PRÉVUS EN 2024

Montant des dépenses d'équipement inscrit au BP 2023 : 2 858 000 €
(y compris travaux en régie mais hors restes à réaliser 2023)



ZONE DE DISTRIBUTION : SYNDICAT MONTAGNE NOIRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif susceptible de dissoudre les matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb. Les conduites intérieures à risques sont à supprimer.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau	
L'eau qui alimente votre réseau est d'origine superficielle. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 49 communes, soit 38763 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MAEP MONTAGNE NOIRE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT MAEP MONTAGNE NOIRE » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 108 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 40 Valeur moyenne : 4,01 mg/L Valeur maxi : 4,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils	Informations complémentaires
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	ALUMINIUM Présence inférieure à la référence de qualité Nombre de prélèvements : 78 Valeur moyenne : 47,1 microgramme/L Valeur maxi : 134 microgramme/L DURETÉ Eau douce Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 8,7 °f Valeur maxi : 9,48 °f
SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
SÈCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.	
RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/03/2024

UDI 081000823

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.